

VI – ANNEXES ET COMPLEMENTS

Pour mener à bien son programme d'actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du centre-ville et des trois quartiers anciens qui l'encadrent : l'Houmeau, Saint-Cybard et Saint-Ausone, la Ville avait besoin de connaître précisément la situation de ces quartiers, d'expertiser le patrimoine bâti, de dégager une typologie permettant une analyse générale de ce bâti sous les quatre axes : état, qualité architecturale, état de l'occupation, identification de la propriété. Les renseignements collectés ont fait l'objet d'une base de données aujourd'hui mise à profit pour ce qui concerne les paramètres essentiels de connaissance du patrimoine bâti angoumois. Grâce à ce recensement général du patrimoine, la Ville dispose, sur le périmètre de la C.P.A., d'une connaissance préalable indispensable à la présente étude de Z.P.P.A.U.P. permettant de réaliser des dénombrements statistiques, selon des tris croisés. Elle a permis en outre la réalisation de la cartographie thématique que l'on a trouvé dans les pages qui précèdent.

La recherche documentaire complémentaire et les organismes consultés

L'étude de la Z.P.P.A.U.P. s'appuie d'abord évidemment sur la recherche documentaire qui avait été réunie pour réaliser l'étude du bâti d'Angoulême en 2005. Elle a permis :

- l'identification et la documentation sur les éléments patrimoniaux exceptionnels ;
- le repérage des édifices protégés au titre des Monuments Historiques ;
- l'examen des inventaires déjà réalisés ;
- la collecte des plans anciens et de documents figurés de la ville ancienne, photographies,...
- l'examen des études antérieures réalisées sur l'histoire, le patrimoine et l'urbanisme d'Angoulême.
- une première campagne de repérage photographique des types de bâtiments patrimoniaux, de monuments des espaces urbains, et de détails patrimoniaux.

En complément des recherches qui avaient été menées dans le cadre de l'étude générale du bâti en 2005, une documentation supplémentaire a été recherchée pour les besoins de la présente étude auprès des organismes suivants :

- Les Archives Municipales. Elles conservent un certain nombre de plans anciens et études et thèses sur Angoulême. Le cadastre napoléonien de 1825 et 1826, premier document exhaustif sur la ville, avec une précision à la parcelle, est le document de référence. Les plans généraux de la ville gravés en 1725 et en 1843, le plan directeur de 1791, n'offrent pas la même précision parcellaire et ne sont indicatifs que pour les édifices publics. Les Archives conservent un fonds de cartes postales anciennes de l'époque 1900 qui a été consulté.
- Les services culturels de la Ville d'Angoulême (Via Patrimoine) ont été consultés, pour la documentation qu'ils possèdent sur l'histoire d'Angoulême. Via patrimoine a mis à notre disposition les documents anciens numérisés, plans et vues figurées, qui ont été recueillis pour l'illustration de l'ouvrage sur les édifices disparus d'Angoulême et qui couvrent les principales périodes du développement de la ville.
- La documentation de la DIREN Poitou-Charentes.

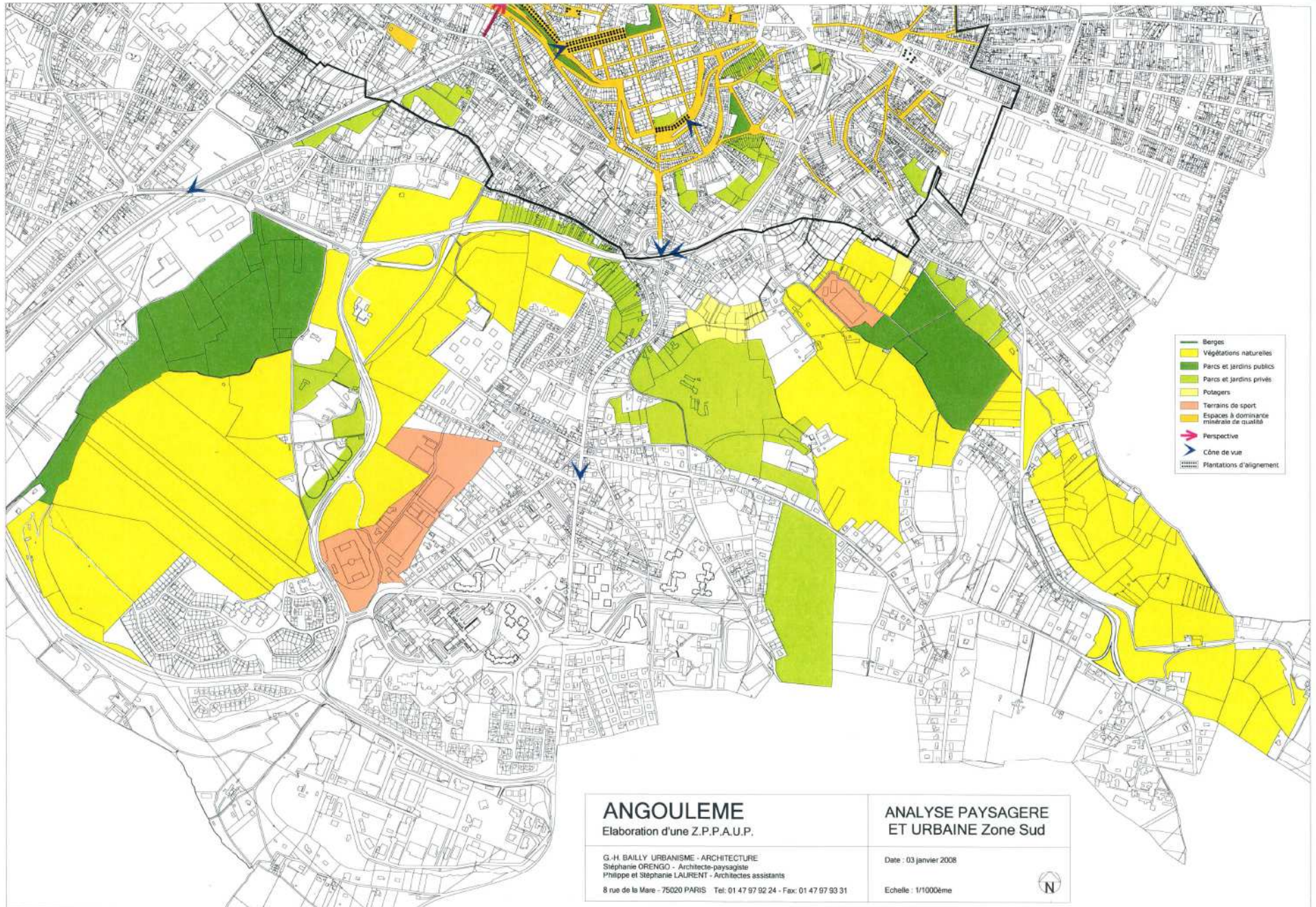
Les enquêtes de terrain

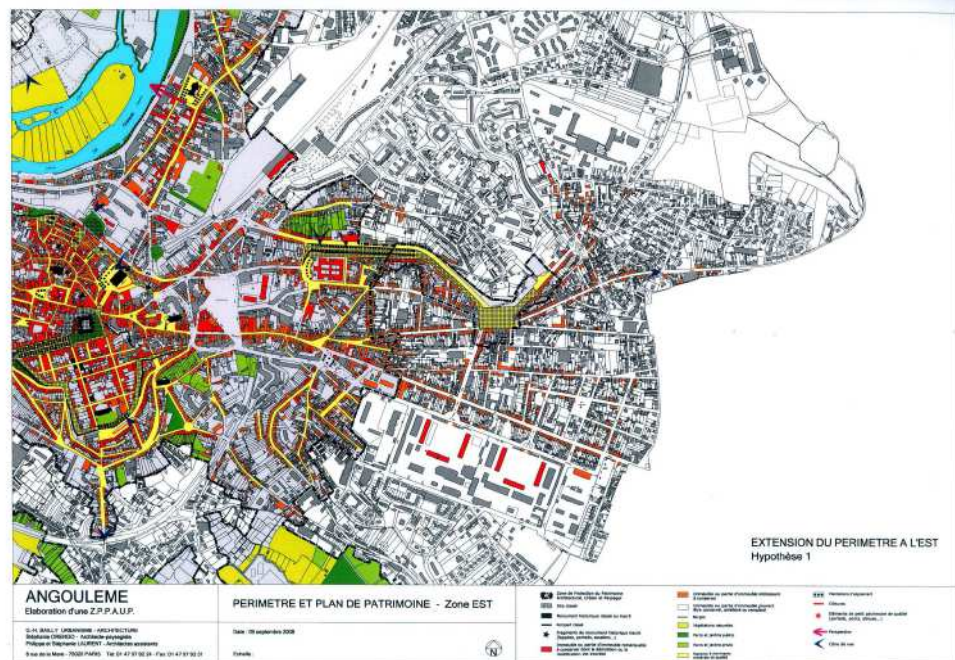
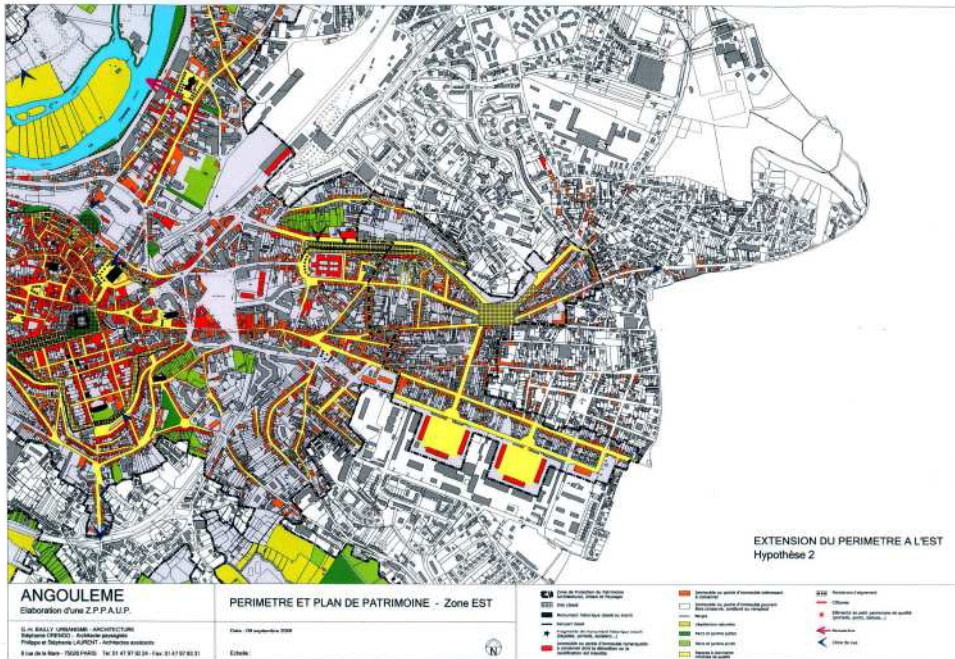
Le recensement général de 2005, a permis de prouver la qualité patrimoniale individuelle de chacun des édifices de l'aire d'étude, en revanche les paramètres de composition du tissu urbain restaient à inventorier : les qualités de la trame viaire, de la trame parcellaire et de la trame bâtie patrimoniale, de même que tous les éléments qui confèrent à la Ville sa qualité paysagère particulière.

Des enquêtes complémentaires sur le terrain ont permis en 2007 de combler cette lacune en recensant :

- les ensembles composés et les aménagements urbains de qualité ;
- les composantes du paysage urbain, aquatique et végétal.

Les enquêtes de terrain ont également permis d'identifier, de photographier les diverses altérations portant sur ces mêmes thèmes du patrimoine urbain, du patrimoine architectural et du patrimoine paysager et d'en interpréter les causes.





Les compléments d'enquêtes demandées par la C.R.P.S.

Lors de la présentation du dossier d'étude de la Z.P.P.A.U.P. en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 26 février 2008, les membres de la Commission ont demandé qu'une attention particulière soit portée sur :

- 1) le patrimoine architectural et urbain pouvant exister, à préserver, au-delà de la limite est de la C.P.A. (convention publique d'aménagement attribuée à la S.E.M. Territoire Charente, maître d'ouvrage délégué de l'étude) sur laquelle s'appuyait le projet de délimitation de la Z.P.P.A.U.P., (cf. planches d'analyses du patrimoine présentées ci-avant),
- 2) le patrimoine paysager pouvant exister plus au sud de la limite de la C.P.A. sur laquelle s'appuyait également le projet de délimitation de la Z.P.P.A.U.P. compte tenu des relations de co-visibilités privilégiées (points de vue panoramiques en réciprocité), entre le centre-ville sur le Plateau ceint de ses remparts et les coteaux du faubourg Saint-Martin couronné de ses boisements ainsi que le talweg du ruisseau de l'Anguienne qui les sépare.

Un complément d'enquêtes a donc été effectué en juin et juillet 2008 qui a permis d'apprécier le patrimoine sur ces deux secteurs différents.

Pour ce qui concerne la partie est du territoire communal entre la limite de la C.P.A. et la commune de Soyaux, les enquêtes ont révélé un patrimoine architectural d'intérêt seulement local, composé d'éléments urbains d'architectures relativement variées : faubourg de style traditionnel simple, pavillonnaire de style éclectique, art-déco... constituant des ensembles discontinus ou présentant des implantations éparées.

Des formes urbaines particulières constituant un paysage intéressant ont été relevées :

- autour de la place Victor-Hugo avec des vues ouvertes vers le nord,
- les places d'armes des casernes Bossut et Fayolle-Rima avec les principaux bâtiments de casernement qui les accompagnent,
- les demi-lunes devant les grilles d'entrée de ces casernes avec leurs pavillons de garde.

De ses analyses ont été proposées deux possibilités d'extensions du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.,

- une hypothèse de périmètre large, englobant les casernes et l'ensemble du patrimoine architectural repéré,
- une hypothèse de périmètre réduit prenant en compte que les faubourgs de patrimoine dense et la place Victor-Hugo accompagnent le site classé.

C'est cette dernière proposition qui a été retenue par le comité de pilotage de l'étude et par le conseil municipal d'Angoulême pour la délimitation de la Z.P.P.A.U.P. sachant que les éléments de patrimoine qui mériteraient d'être préservés individuellement pourront l'être par un autre moyen de protection que la Z.P.P.A.U.P., notamment par le P.L.U. (au titre de l'article L. 123-1.7§ du Code de l'Urbanisme)...

Pour ce qui concerne la réciprocité de vues entre le Plateau et la colline Saint-Martin, un repérage des espaces paysagers, demeurés en champs cultivés, en herbes ou boisés, a été effectué. Les analyses qui l'ont suivi, ont mis en évidence la présence des terrains naturels, des parcs et jardins, publics et privés, des terrains de sports non bâtis (golf), des écrans végétaux à l'urbanisation de crête.

Une confrontation avec le zonage du P.L.U. pour faire coïncider les limites de zones (afin de faciliter la gestion future des autorisations d'urbanisme) a permis de déterminer un périmètre d'extension sud de la Z.P.P.A.U.P. d'intérêt strictement paysager englobant le site inscrit de Saint-Martin, l'encadrement végétal (de haute tige) de la montée vers Ma Campagne et la Pierre-Léevée et la partie sud du talweg de l'Anguienne demeurée non bâtie en contrebas du Petit Fresquet.

Ce périmètre a été validé par le comité de pilotage de l'étude et par le conseil municipal d'Angoulême.

Ainsi les études complémentaires ont permis d'aboutir à un document plus précis et conforme aux attentes de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Poitou-Charente.

